

217C2689
FR0011471135-FS1124

20 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2017, la société par actions simplifiée Recordati Orphan Drugs¹ (Immeuble « Le Wilson », 70 avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir 431 034 actions ERYTECH PHARMA représentant 862 068 droits de vote, soit 2,40% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA³.

¹ Contrôlée par la société de droit italien Recordati SpA.

² Sur la base d'un capital composé de 17 934 559 actions représentant 19 484 907 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-584 en date du 13 novembre 2017 et communiqué diffusé par la société ERYTECH PHARMA le 15 novembre 2017.